

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le

SLOW

ID: 023-200067189-20180920-20180912B-DE

2018/09/12b

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2018 - Délibération n° 2018/09/12b

Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2018/09/12a visée le 25/09/2018

<u>Objet</u>: ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES 2018-17 RELATIF AUX PRESTATIONS DE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT ET DE BON ENTRETIEN DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 septembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – PARIS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – PIPIER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – MOREAU – JOUANNY – HYLAIRE – THOMAS – DUMEYNIE – BATTUT – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – SCAFONE – TOUZET – LABORDE et Mmes BERNARD – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – COLON – BERNARD et DEFEMME.

## Pouvoirs:

- 1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
- 2. Mme CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
- 3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
- 4. M. LABORDE donne pouvoir à M. SZCEPANSKI

<u>Suppléances</u>: M. PARIS remplace M. SIMON-CHAUTEMPS – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

## Scrutin public

En exercice	Présents	Présents Votants				
64	45	49				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote	
37	8 (Mmes JOUANNY et	4 (Mme POITOU,				
	MOREAU, MM. SARTY,	MM. RABETEAU et				
	DERIEUX, RICARD,	SCZEPANSKI avec pouvoir	_	-	_	
	COUSSEIROUX,	de M. LABORDE)				

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le



M. le Président indique qu'une consultation a été lancée en procédure formalisée en date du 18 juillet 2018 sous forme d'un accord-cadre à bons de commande (tel que défini aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016) pour un minimum de 3486 contrôles et un maximum de 3 800 contrôles. Le délai d'exécution débute à compter de la notification du marché. L'ensemble des prestations de services, objets des bons de commandes, doivent être réceptionnées avant le 1er janvier 2020.

Il s'agit d'un marché public de services, unique et non alloti, pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement et de bon entretien des installations recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j DBO5 classées suivant une périodicité de 4 ans et 6 ans, c'est-à-dire les installations non conformes de l'ensemble du territoire du SPANC de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au lundi 3 septembre 2018 à 17h30.

Une publicité a été réalisée conformément à l'article 33 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) sous le numéro de référence n°18-100891 diffusé le 18 juillet 2018
- Au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) sous le numéro de référence FR 005/2018-056301 diffusé le 18 juillet 2018
- Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme dématérialisée <u>www.synapse-entreprises.com</u>, profil acheteur de l'intercommunalité, à la même date: numéro de consultation n°189956, référence 2018-17, publié le 18 juillet 2018.

7 prestataires ont retiré le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation <u>www.synapse-entreprises.com</u>, 3 candidatures et offres ont été reçues dans les délais impartis.

Les candidats (par ordre d'arrivée des plis) sont les suivants :

- 1. IMPACT CONSEIL, 7 rue des Ecoliers, 23430 Chatelus le Marcheix
- 2. EURL Hériault Nicolas, Residence de l'Aumariere, 7 rue Camille saint Saens, 85500 les Herbiers
- 3. Compagnie des Eaux et de l'Ozone, avenue Louis Pasteur, 24120 Terrasson-la-Villedieu

Le règlement de consultation prévoit de retenir l'offre économiquement la plus performante. Les critères de sélection des offres choisis sont les suivants : la valeur technique de l'offre – note sur 10 pondérée à 60% et le prix des prestations, note sur 10 pondérée à 40 %.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 6 septembre 2018 pour l'ouverture des plis. Elle s'est réunie à nouveau le 17 septembre 2018 pour présentation d'une première analyse des offres, suivie d'une nouvelle demande de précisions, et enfin le 20 septembre pour le choix du prestataire. La CAO propose de retenir l'offre d'IMPACT CONSEIL.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil Communautaire :

- → Décide de retenir l'offre d'IMPACT CONSEIL, 7 rue des Ecoliers, 23430 Chatelus le Marcheix pour un montant de 232 341,90€ HT pour la réalisation des visites et 1 155€ HT pour la programmation de réunions.
- → Autorise le Président à signer puis à notifier le marché n°2018-17 Prestations de contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des dispositifs d'assainissement non collectif au prestataire retenu ci-avant
- → Autorise le président à signer tout autre document relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY